



Bienvenue à Etueffont Montagne Athlétisme.

Vous désirez vous inscrire au sein de notre club pour la saison 2025/2026, nous sommes heureux de vous accueillir.

Le club avec l'ensemble de ses bénévoles (entraîneurs, officiels, membres du comité, parents ...) tendra vers le développement et l'épanouissement de chacun, quelque soit son niveau, son âge et ses objectifs, et ce, dans le plus grand des respects.

En adhérant à Etueffont Montagne Athlétisme, l'athlète devra aussi tenir certains engagements en lien avec la vie du club, avec ses entraînements et aussi avec les valeurs de ce sport.

Adhésion :

- L'athlète doit compléter et rendre l'ensemble des documents qui lui seront donnés pour son inscription et la validation de sa licence au sein de la FFA.

Aucun dossier ne pourra être accepté si une quelconque pièce est manquante. Engagements :

- En vous inscrivant à Etueffont Montagne Athlétisme, vous vous engagez à participer aux entraînements et aux compétitions officielles liés à votre catégorie d'âge et en accord avec l'entraîneur.

Vous recevrez au plus tôt un calendrier des compétitions à venir, nous vous conseillons fortement de le consulter et de réserver les dates qui vous concernent.

- En cas d'absences lors des entraînements mais surtout lors des compétitions, nous vous demandons de nous prévenir au plus tôt. - Lors des entraînements, l'athlète s'engage à être sérieux et à respecter les équipements.

- Lors des compétitions l'athlète s'engage à porter le maillot du club et d'avoir un comportement exemplaire à l'encontre de ses partenaires de Etueffont Montagne Athlétisme, des adversaires, des autres clubs, mais aussi des juges et des officiels. Il s'engage à donner une belle image de l'Artois Athlétisme.

- L'athlète s'engage à respecter les valeurs républicaines et de la laïcité.

- L'Athlète s'engage bénévolement à participer à un événement ou une action du club (buvette, signaleur, animation...) dans la saison.

- Si l'athlète ne souhaite pas renouveler sa licence ou quitter en cours d'année le club, il devra rendre le maillot qui lui a été fourni.

Date :

Signatures de l'athlète et de ses représentants légaux (si mineur)